



Clause

Mise à jour de juillet 2021
Grands Travaux

Historique des révisions

Version	Date	Auteur	Commentaires
1	29/06/2021	Renaud de Saléon	

SOMMAIRE

1. Principe des Grands Travaux	3
2. Saisie dans Clause	3
3. Utilisation de cette information	3

1. Principe des Grands Travaux

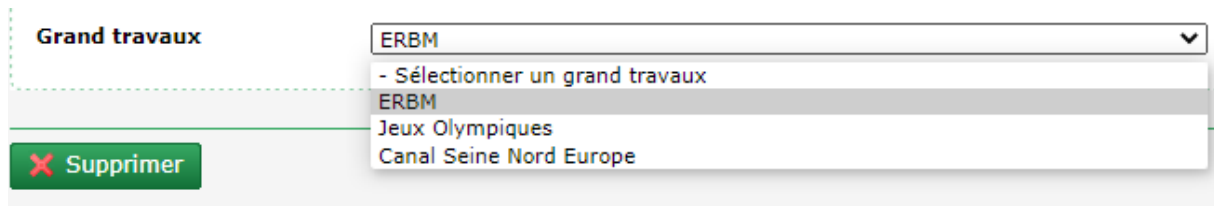
Certaines opérations dans Clause peuvent relever de grands travaux ou de grandes opérations au travers de territoires multiples et de donneurs d'ordres différents.

Afin de permettre un repérage et un suivi de celles-ci au de l'entrepôt national des données, il est nécessaire d'ajouter la possibilité d'identifier ces opérations dans Clause.

En effet, le principe de l'entrepôt des données sur lequel se base la consolidation est d'être anonyme : ni le nom des participants, des entreprises, ou des maîtres d'ouvrages n'est agrégé. De même, les intitulés des opérations ou des marchés n'est pas agrégé.

2. Saisie dans Clause

Dans Clause, un nouveau champ sous la forme d'une liste choix est disponible :



The screenshot shows a form field labeled "Grand travaux" with a dropdown menu. The dropdown is open, displaying a list of options: "ERBM", "- Sélectionner un grand travaux", "ERBM", "Jeux Olympiques", and "Canal Seine Nord Europe". To the left of the dropdown is a green button with a red 'X' icon and the text "Supprimer".

Pour les opérations relevant d'un de ces grands travaux, il suffit donc de l'identifier.

Cette liste n'est pas administrable localement et sera gérée de manière globale au niveau nationale par Alliance Villes Emploi sur demande des Instances Nationales (ministères) ou régionales et sur demande des structures locale après étude de la demande.

3. Utilisation de cette information

Dans le cadre de ses missions de consolidation des données, jusqu'à présent sur des périmètres géographiques (National, Régionale et sur demande départemental), Alliance Villes Emploi pourra réaliser une consolidation spécifique à partir de ce nouveau critère « Grands Travaux » (par grande opération).